



**Pouvoir pour le vote lors de
L'Assemblée Générale du 9 mars 2014 du
RESEAU DES AMAP D'ILE-DE-France**

(deux pouvoirs maximum par présent)

Attention : Pour pouvoir participer aux votes ou donner pouvoir lors de l'Assemblée Générale annuelle, vous devez être à jour de votre cotisation 2014.

Je soussigné(e) :

Responsable du groupe en AMAP :

Paysan en AMAP

Donne pouvoir à

Responsable du groupe en AMAP :

Paysan en AMAP

Pour me représenter et voter lors de l'AG ordinaire du Réseau AMAP - IdF du 9 mars 2014.

Fait le....., à

Signature du responsable légal du groupe

(précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)